

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 9 février 2015 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : Messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20 h 00, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent : Monsieur Sylvain Harvey**

**No 5099-02-15**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Vente pour taxes
- 5.4 Nomination d'un directeur général adjoint pour l'année 2015
- 5.5 Appel d'offres – Réfection de la toiture du centre communautaire (église) de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.6 Appel d'offres – Site web
- 5.7 Affichage du poste d'adjointe administrative
- 5.8 Augmentation de salaire de cadres
- 5.9 Approbation des directives de modifications – Dossier caserne
- 5.10 Demande d'appui – Mois de la jonquille

**6. Travaux publics**

- 6.1 Fin des contrats de déneigement et déglacage du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs – Ministère des Transports du Québec et Excavation David Riddell
- 6.2 Appel d'offres – Service des Travaux publics
- 6.3 Mandat UMQ – Achat de chlorure (abat-poussière)

- 6.4 Réfection des chemins, 2015
- 6.5 Transfert au fonds de parcs et terrains de jeux
- 6.6 Adoption du plan quinquennal dans le cadre du programme TECQ, 2014-2018
- 6.7 Formations – Service des Travaux publics
- 6.8 Adhésion à l'Association des Directeurs des Travaux Publics des Basses-Laurentides (ADTPBL)
- 6.9 Achat d'un terrain pour créer un rond-point au bout du chemin des Oliviers

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Salaires 2015 des employés à temps partiel de la bibliothèque
- 7.2 Salaires 2015 des employés du Camp de jour
- 7.3 Appel d'offres – Entretien des parcs municipaux et espaces verts
- 7.4 Appel d'offres – Entretien de l'Île Benoit, 2015-2016
- 7.5 Appel d'offres – Entretien des aménagements paysagers
- 7.6 Appel d'offres – Appariteur-concierge
- 7.7 Tarification du Camp de jour
- 7.8 Sorties - Camp de jour
- 7.9 Location d'un chapiteau pour le Camp de jour et festivités
- 7.10 Embauche de la coordonnatrice du Camp de jour
- 7.11 Subventions aux organismes locaux
- 7.12 Demande d'appui – Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 7.13 Demande de don – École Augustin-Norbert-Morin

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 1001-05-2015 – Disposition régissant le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles
- 8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-05-2015
- 8.3 Disposition régissant le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles
- 8.4 Déterminer une date de consultation publique – Projet de règlement numéro 1001-05-2015 – Disposition régissant le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles
- 8.5 Entente hors cour - 65, Chemin de la Pineriaie
- 8.6 Demande de dérogation mineure – 6, Chemin des Acajous
- 8.6 Demande de dérogation mineure – 57, Chemin des Ancolies
- 8.7 Demande de dérogation mineure – lot 1 921 007, Chemin des Mouettes
- 8.8 Demande de dérogation mineure – Projet de bâtiment, lot 5 495 082 – 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.9 Formation – Association québécoise d'urbanisme

## **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Demande de certificat d'autorisation – Installation de deux bornes sèches
- 9.2 Demande d'aide financière – Formation de pompiers
- 9.3 Acquisition de quatre tenues de protection pour pompiers
- 9.4 Signalisation routière - Installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le Chemin des Amarantes
- 9.5 Démission d'un pompier
- 9.6 Prolongement de contrat de travail – Service de Sécurité incendie et Sécurité publique

## **10. Environnement**

- 10.1 Dépôt du rapport annuel d'échantillonnage – Résultats bactériologiques pour l'année 2014
- 10.2 Dépôt du rapport de suivi de la conformité des bandes de protection riveraines des plans d'eau de la municipalité pour l'année 2014
- 10.3 Dépôt de cartes de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 10.4 Constat d'infraction – Rive non conforme au 50, Chemin Fournel
- 10.5 Conférence *Villes et biodiversité : antagonisme ou synergie?*
  
- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la mairesse et des conseillers      La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions écrites d'intérêt public      Lettre de Madame Martine Léonard.

**No 5100-02-15**  
Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:  
  
D'approuver le procès-verbal du 12 janvier 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**No 5101-02-15**  
Comptes payés et à payer

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 janvier 2015 pour un montant de 599 714,63 \$ - chèques numéros 11190 à 11198 et 11278 à 11298.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2015 au montant de 176 138,91 \$ - chèques numéros 11299 à 11372.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 janvier 2015 sont déposés au Conseil.

**No 5102-02-15**  
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

SSQ Groupe financier	3 593,63 \$
SSQ Groupe financier	3 598,70 \$
David Riddell Excavation Transport	36 466,30 \$
Réseau Biblio des Laurentides	16 375,45 \$
Ville de Saint-Sauveur	121 013,26 \$
9275-0082 Québec inc.	46 869,98 \$
Compass Minerals	5 802,57 \$
Compass Minerals	4 294,07 \$
Manaction inc.	4 853,32 \$
Sani-Services g. Thibault inc.	17 646,75 \$
Sani-Services G. Thibault inc.	7 158,75 \$
Gestion de projets Denis Rocheleau inc.	196 318,65 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	184 681,00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 5103-02-15**  
Vente pour taxes

Attendu que la Municipalité veut vendre par le biais de la MRC des Pays-d'en-Haut les immeubles dont les taxes municipales et les droits de mutation ne sont pas payés (C.M. 1022 et suivants);

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et droits de mutation;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales et droits de mutation;

Que le Conseil ordonne la vente des immeubles pour défaut de

paiement de taxes;

Que Me Carole Forget, notaire, soit mandatée pour effectuer les recherches nécessaires au bureau de la publicité des droits pour la préparation de la vente pour taxes;

Que le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retirer de cette vente tout immeuble pour lequel les taxes et droits de mutation au 31 décembre 2014 auront été payés ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue;

Que la technicienne à la comptabilité est autorisée à imputer au compte de taxes de chaque citoyen en défaut les frais de courrier recommandé, frais de huissier et frais de recherches pour courrier retourné en cas d'adresse inexistante;

Que cette liste soit transmise au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Que le directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs soit mandaté pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'est faite ou sur certains immeubles définis par le Conseil.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Technicienne à la comptabilité  
Me Carole Forget, notaire

**No 5104-02-15**  
Nomination d'une directrice générale adjointe pour l'année 2015

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Jacqueline Laporte à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour l'année 2015. La compensation habituelle sera accordée à Madame Laporte pour assumer les responsabilités du directeur général et secrétaire-trésorier.

Madame Jacqueline Laporte est également autorisée à signer les chèques et autres effets pour et au nom de la municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Madame Jacqueline Laporte

**No 5105-02-15**  
Appel d'offres – Réfection de la toiture du centre communautaire (église) de Sainte-Anne-des-Lacs

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De procéder à un appel d'offres pour la réfection de la toiture du centre communautaire (église) de Sainte-Anne-des-Lacs.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 5106-02-15**  
Appel d'offres - Site web

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à un appel d'offres pour la création d'un nouveau site web

de la Municipalité Sainte-Anne-des-Lacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
XpressionPub inc.

**No 5107-02-15**  
Affichage du  
poste d'adjointe  
administrative

Attendu le départ à la retraite de Madame Suzanne Pagé à titre d'adjointe administrative;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'afficher le poste d'adjointe administrative à 5 jours par semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 5108-02-15**  
Augmentation  
de salaire de  
cadres

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Madame Jacqueline Laporte, directrice du Service de l'Environnement et à Madame Christine Valiquette, directrice du Service de l'Urbanisme une augmentation de salaire de 2,5 % pour l'année 2015, tel que prévue au budget.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service de l'Urbanisme  
Directrice du Service de l'Environnement

**No 5109-02-15**  
Approbation des  
directives de  
modifications –  
Dossier caserne

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les directives de modifications suivantes relativement au projet de construction de la caserne.

Directives	Description	Montant + taxes
DDC-012	Fourniture et installation de 8 chauffages temporaires jusqu'au mois de mars	5 263,55 \$
DDC-007-2	Achat matériaux selon l'avis de changement, réf. A03 – conditions d'hiver	11 047,38 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>16 310,93 \$</b>

De payer ces extras avec le surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Technicienne à la comptabilité  
Hébert Zurita, architectes

**No 5110-02-15**

Demande  
d'appui –  
Mois de  
la jonquille

Attendu que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Attendu que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Attendu que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Attendu que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Attendu que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Attendu que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Attendu que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Attendu que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Maire de la Ville de Bois-des-Filion

**No 5111-02-15**

Fin des  
contrats  
de déneigement  
et déglçage  
du Chemin  
Sainte-Anne-  
des-Lacs –  
Ministère des  
Transports  
du Québec et

Attendu que les contrats de déneigement et déglçage du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs entre la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et le ministère des Transports du Québec et l'entreprise Excavation David Riddell peuvent prendre fin annuellement à la demande de l'une ou l'autre des parties;

Attendu que la Municipalité doit absorber une perte importante depuis quelques années quant au contrat de déneigement du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, entre la route 117 et le centre communautaire (église);

Excavation  
David  
Riddell

Attendu qu'au printemps 2014, la Municipalité a demandé au MTQ de renégocier ce contrat et que cette demande a été refusée;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'aviser le ministère des Transports du Québec et l'entreprise Excavation David Riddell que les contrats de déneigement et de déglçage du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs ne seront pas renouvelés à la fin de la saison 2014-2015.

Ces avis devront être envoyés dans les délais prévus aux contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Ministère des Transports du Québec  
Excavation David Riddell

**No 5112-02-15**  
Appel d'offres –  
Service des  
Travaux publics

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De procéder à un appel d'offres pour l'année 2015 pour chacun des projets suivants :

- Balayage des chemins
- Lignage de certains chemins
- Dynamitage
- Asphaltage des chemins
- Rapiçage
- Pulvérisation d'asphalte
- Pierre concassée
- Scellement de fissures d'asphalte
- Matériel recyclé
- Fauchage des chemins

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

**No 5113-02-15**  
Mandat UMQ –  
Achat de  
chlorure  
(abat-poussière)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une



municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Union des municipalités du Québec  
Directeur du Service des Travaux publics

**No 5114-02-15**  
Réfection  
des chemins,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

2015

D'effectuer les travaux suivants en 2015 :

L'asphaltage du Chemin des Érables au coût de 36 640 \$.

L'asphaltage du Chemin des Cannas au coût de 28 420 \$.

L'asphaltage du Chemin des Potentilles entre le Chemin des Pinsons et le Chemin des Pâquerettes, au coût de 110 500 \$.

L'asphaltage du Chemin des Oies, entre le Chemin Sainte-Anne-des-Lacs et la fin du terrain de la nouvelle caserne, au coût de 11 000 \$.

L'asphaltage du Chemin des Pensées, entre la partie déjà asphaltée jusqu'au Chemin des Petits-Soleils, au coût de 31 550 \$.

L'asphaltage du Chemin des Malards, du Chemin Filion jusqu'au Chemin Paquin, au coût de 122 578 \$.

La réfection mais pas l'asphaltage du Chemin des Cygnes, incluant l'intersection du Chemin des Cerfs, au coût de 72 772 \$.

La réfection et l'asphaltage du Chemin des Colibris entre le Chemin des Cyprès et le Chemin des Chênes, ainsi que le rond-point non asphalté au bout du Chemin des Colibris, au coût de 117 505 \$.

La réfection et l'asphaltage du Chemin des Merisiers au coût de 160 113\$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

#### **No 5115-02-15**

Transfert au  
fonds de  
parcs et  
terrains de  
jeux

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

De procéder à un transfert du montant de 23 792 \$ provenant du budget de réfection de chemins 2015 au fonds de parcs et terrains de jeux relativement à la bande de terrain sur le Chemin des Œillets.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

#### **No 5116-02-15**

Adoption  
du plan  
quinquennal  
dans le cadre  
du programme  
TECQ,  
2014-2018

Attendu que la Municipalité a déjà priorisé la reconstruction de certains chemins pour l'année 2014 (résolution 5021-11-14);

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la programmation des travaux qui seront effectués dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période de 2014 à 2018.

Projet du 22 janvier 2015		Plan quinquennal des chemins 2014-2018	
		TECQ 2014-2018	
NOM CHEMIN	Longueur en mètres	Localisation	Coût Plus ou moins 20%
<b>2014</b>			
Oies (sans asphalte avec canalisation)	70	De SADL à entrée de la caserne	94 000 \$
Oliviers	700	Au complet	165 000 \$
Sainte-Anne-des-Lacs	555	De Oies à Ormes	140 000 \$
Cannas (sans asphalte)	165	De Cardinaux à Cailles + 150m. de Cailles	51 000 \$
Érables (sans asphalte)	251	Au complet	76 000 \$
Lilas (asphaltage)	286	Incluant le ponceau de 48 pouces	60 000 \$
<b>Total 2014</b>	<b>2027</b>		<b>586 000 \$</b>
<b>2015</b>			
Merisiers	241	SADL à Myosotis	160 113 \$
Érables (asphaltage)	250		36 640 \$
Cannas (asphaltage)	180		28 420 \$
Potentilles (asphaltage + glissière)	550	De Pinsons à Pâquerettes	110 500 \$
Pensées (asphaltage)	250	Jusqu'à Petits-Soleils	31 550 \$
Oies (asphaltage)	70		11 000 \$
Malards (asphaltage)	900		122 578 \$
Cygnets et intersection Cerfs	202	De Colibris à Cerfs + intersection, sans asph.	72 772 \$
Colibris	240	De Cyprès à Chêneaux	117 505 \$
Imprévus			28 922 \$
<b>Total 2015</b>	<b>2883</b>		<b>720 000 \$</b>
<b>2016</b>			
Conifères	640	Au complet	253 886 \$
Godefroy	635	Des Pensées vers des Rossignols	235 000 \$
Mésanges (asphaltage)	698	Asphaltage du chemin de gravier	105 000 \$
Paquin par Godefroy (asphaltage)	493	Asphaltage du chemin de gravier	65 000 \$
Imprévus			61 114 \$
<b>Total 2016</b>	<b>2466</b>		<b>720 000 \$</b>
<b>2017</b>			
Ormes	546	De SADL à Outardes	218 000 \$
Pins	800	De Plateau à Papillons	360 000 \$
Bellevue	375	au complet	130 000 \$
Imprévus			12 000 \$
<b>Total 2017</b>	<b>1721</b>		<b>720 000 \$</b>
<b>2018</b>			
Sommet nord	513	De Nations au no civ. 979	180 000 \$
Cèdres	409	du 225 Cèdres au bout + racc. Lilas	185 000 \$
SADL	418	Du 961 (ruisseau Beaune) au Jersey ciment	168 000 \$
Pétunias+ Pinsons (sauf partie fait en 2012)	370	Asphaltage du chemin de gravier	55 500 \$
Orge (asphaltage)	924	Asphaltage du chemin de gravier	115 500 \$
Oréades (asphaltage)	110	Asphaltage du chemin de gravier	13 750 \$
Imprévus			2 250 \$
<b>Total 2018</b>	<b>2744</b>		<b>720 000 \$</b>

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

### No 5117-02-15 Formations – Service des Travaux publics

Attendu que le Conseil municipal a approuvé un budget de formation de 1000 \$ pour les employés du Service des Travaux publics en 2015;

Attendu que la formation intitulée *Travaux sous la ligne d'infrastructure* offerte par l'Association québécoise des transports (AQTr) prévue pour Monsieur Ghislain Laroche en 2014 n'a pas eu lieu en raison du manque de disponibilité des formateurs;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter les formations suivantes pour l'année 2015 :

Pour Monsieur Ghislain Laroche : *Travaux sous la ligne d'infrastructure* offerte par l'AQTr au coût de 427 \$, taxes en sus.

Pour Monsieur Alain Grégoire : *Intervention d'entretien et de réparation des chaussées souples* offerte par l'AQTr au coût de 487 \$, taxes en

sus. Tous les frais inhérents à ces formations seront payés par la municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 5118-02-15**  
Adhésion à  
l'Association  
des Directeurs  
des Travaux  
Publics des  
Basses-  
Laurentides  
(ADTPBL)

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a demandé de participer à l'Association des Directeurs des Travaux Publics des Basses-Laurentides (ADTPBL) afin de développer ses contacts avec d'autres directeurs de Services de Travaux publics et ainsi améliorer ses connaissances de son domaine d'activité;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics à devenir membre de l'ADTPBL au coût de 200 \$, taxes en sus.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 5119-02-15**  
Achat d'un  
terrain pour  
créer un  
rond-point  
au bout du  
Chemin des  
Oliviers

Attendu qu'il n'existe pas de rond-point au bout du Chemin des Oliviers, ce qui cause des problèmes quant au déneigement du chemin;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De permettre au directeur du Service des Travaux publics de rencontrer un des propriétaires des terrains adjacents afin de connaître son ouverture à vendre un terrain à la municipalité dans le but d'y créer un rond-point.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

**No 5120-02-15**  
Salaires 2015  
des employés  
à temps partiel  
de la  
bibliothèque

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le salaire des employés à temps partiel de la bibliothèque demeure inchangé pour l'année 2015.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 5121-02-15**  
Salaires 2015  
des employés  
du Camp

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

de jour

Que le salaire des employés du Camp de jour demeure inchangé pour l'année 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 5122-02-15**  
Appel d'offres -  
Entretien des  
parcs  
municipaux  
et espaces  
verts

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à un appel d'offres pour l'année 2015 quant à l'entretien des parcs municipaux et espaces verts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 5123-02-15**  
Appel d'offres –  
Entretien de  
l'Île Benoît,  
2015-2016

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à un appel d'offres quant à l'entretien de l'Île Benoît pour les années 2015 et 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**o 5124-02-15**  
Appel d'offres –  
Entretien des  
aménagement  
paysagers

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à un appel d'offres pour l'année 2015 quant à l'entretien des aménagements paysagers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 5125-02-15**  
Appel d'offres –  
Appariteur-  
concierge

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De procéder à un appel d'offres pour l'année 2015 pour les services d'un appariteur-concierge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 5126-02-15**  
Tarification du  
Camp de jour

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que les tarifs du Camp de jour 2015 soient les suivants :

Résident de 5 à 8 ans  
maximum

1<sup>er</sup> enfant : 500 \$/ 115 \$ sem.  
2<sup>e</sup> enfant : 400 \$/ 115 \$ sem.  
3<sup>e</sup> enfant : 300 \$/ 115 \$ sem.  
4<sup>e</sup> enfant : 200 \$/ 115 \$ sem.

Résident de 9 à 13 ans  
maximum

1<sup>er</sup> enfant : 560 \$/ 125 \$ sem.  
2<sup>e</sup> enfant : 460 \$/ 125 \$ sem.  
3<sup>e</sup> enfant : 360 \$/ 125 \$ sem.  
4<sup>e</sup> enfant : 260 \$/ 125 \$ sem.

Non-résident de 5 à 13 ans : 600 \$/ 130 \$ sem.

Ces tarifs incluent toutes les sorties ou activités spéciales au Camp, ainsi que le laissez-passer pour les glissades d'eau de Saint-Sauveur pour les enfants visitant le Camp de jour pour une période de plus de quatre semaines.

Chandails obligatoires : 15 \$ chacun

Service halte-garderie : 7 \$ / jour  
25 \$ / semaine  
100 \$ / mois

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire

#### **No 5127-02-15** Sorties – Camp d jour

Attendu que le coût de la sortie au Camping Quatre Saisons variera en fonction des inscriptions.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à effectuer les réservations au Camping Quatre Saisons au coût de 2 272 \$ taxes en sus.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

#### **No 5128-02-15** Location d'un chapiteau pour le Camp de jour et festivités

Attendu que des prix ont été demandés pour la location d'un chapiteau pour le Camp de jour en 2015;

Attendu que la Municipalité a reçu les trois (3) prix suivants :

Chapiteaux Classic	4 975 \$
ABP Party	5 188 \$
Grandchamp Chapiteaux inc.	6 000 \$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la location d'un chapiteau pour la période du 23 juin au 17 août 2015 de l'entreprise *Chapiteaux Classic* pour les activités du Camp de jour et les festivités 2015, au coût de 4 975,00 \$ taxes en

SUS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 5129-02-15**  
Embauche  
de la  
coordonnatrice  
du Camp  
de jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Madame Julie David-Delisle à titre de coordonnatrice du Camp de jour 2015 pour un total de 590 heures incluant la formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 5130-02-15**  
Subventions  
aux  
organismes  
locaux

Attendu les demandes de subventions des organismes locaux auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2015;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder aux organismes locaux les subventions suivantes pour l'année 2015 :

<b><u>ORGANISME</u></b>	<b><u>SUBVENTION 2015</u></b>
ABVLACS – Déjeuner causerie	500 \$
ABVLACS – Conférencier – Journée des citoyens	1 000 \$
L'Amicale des Aînés - Activités	500 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
ABVLACS  
L'Amicale des Aînés

**No 5131-02-15**  
Demande  
d'appui –  
Table des  
aînés de la  
MRC des  
Pays-d'en-Haut

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande de subvention de l'organisme « Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut » auprès du Fonds de la ruralité relativement au projet « Rencontrer les aînés dans leur milieu de vie ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut

**No 5132-02-15**  
Demande de  
don – École  
Augustin-  
Norbert-Morin

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire un don au montant de 300 \$ à l'école Augustin-Norbert-Morin dans le cadre de l'événement *La fin de semaine de course d'Ottawa* qui sera tenu le 23 mai 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : École Augustin-Norbert-Morin  
Technicienne à la comptabilité

Avis de motion –  
Projet de  
règlement  
numéro  
1001-05-2015 –  
Disposition  
régissant le  
contrôle de  
l'accès aux  
piscines  
résidentielles

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du projet de règlement numéro 1001-05-2015 - Disposition régissant le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT 1001-05-2015**  
**Disposition régissant le contrôle de l'accès aux piscines**  
**résidentielles**

**No 5133-02-15**  
Adoption du  
premier projet  
de règlement  
numéro  
1001-05-2015 -  
Disposition  
régissant le  
contrôle de  
l'accès aux  
piscines  
résidentielles

Attendu que	la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro 1001 pour l'ensemble de son territoire;
Attendu qu'	en vertu de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme;
Attendu que	l'alinéa 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la municipalité de régir, pour chaque zone, la hauteur des clôtures;
Attendu que	le Service de l'Urbanisme recommande que les dispositions du règlement 1001 «plus contraignantes» quant à la sécurité des piscines résidentielles reflètent le « <i>Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles</i> » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :



Que le projet de règlement numéro 1001-05-2015 est et soit adopté et que le Conseil décrète et statue ce qui suit :

**Article 1** L'article 152 CONTRÔLE DE L'ACCÈS du règlement de zonage 1001 est modifié, à son paragraphe c), en y remplaçant le terme «1,4 mètre» par «1,2 mètre».

ARTICLE 152 CONTRÔLE DE L'ACCÈS

c) Une enceinte doit :

ii) être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;

**Article 2** Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 5134-02-15**

Déterminer  
une date de  
consultation  
publique –  
Projet de  
règlement  
numéro  
1001-05-2015 -  
Disposition  
régissant le  
contrôle de  
l'accès aux  
piscines  
résidentielles

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal tienne une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement numéro 1001-05-2015 - Disposition régissant le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles le 9 mars 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5135-02-15**

Entente  
hors cour –  
65, Chemin  
de la  
Pinaie

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De conclure une entente hors cour avec le propriétaire du 65, Chemin de la Pinaie relativement aux constats d'infraction numéros 2014-011, 2014-012 et 2014-013.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Propriétaire du 65, Chemin de la Pinaie  
Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5136-02-15**

Demande de  
dérogation  
mineure –  
6, Chemin  
des Acajous

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une nouvelle enseigne sur le lot 1 921 905 (Chemin des Acajous);

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation projetée d'une enseigne sur une voie de circulation (Chemin des Acajous) en dérogeant ainsi à l'article 543 spécifiant qu'une enseigne

doit être installée sur le terrain où réside l'usage promu;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 19 janvier 2015, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Le demandeur est propriétaire de l'immeuble visé;
- L'implantation ne pose pas de préjudice au voisinage;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00008 en autorisant l'implantation d'une enseigne sur le lot 1 921 905, le tout tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 13 janvier 2015, sous le numéro 1525 de ses minutes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Propriétaire du 6, Chemin des Acajous  
Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5137-02-15**  
Demande de  
dérogation  
mineure –  
57, Chemin  
des Ancolies

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 57, Chemin des Ancolies;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien de la construction neuve à 10,52 mètres de sa ligne avant et à 6,90 mètres de la ligne latérale le tout en lieu et place des 10,7 mètres et 7,6 mètres prescrit par le règlement de zonage 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 19 janvier 2015, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La dérogation est mineure;
- La demande ne pose pas de préjudice au voisinage.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00010 en autorisant l'implantation dérogatoire du bâtiment sis au 57, Chemin des Ancolies, le tout tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 17 décembre 2014, sous le numéro 1510 de ses minutes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Propriétaire du 57, Chemin des Ancolies  
Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5138-02-15**  
Demande de dérogation mineure – lot 1 921 007, Chemin des Mouettes

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment projeté sur le lot 1 921 007;

Attendu que la dérogation mineure consiste à implanter une construction neuve à 8,7 de la ligne avant au lieu de 10,7 mètres et à 5,2 mètres de la ligne latérale au lieu de 7,6 mètres.

Séance ordinaire du 9 février 2015

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 12 janvier 2015 a recommandé au conseil l'acceptation partielle de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Le terrain comprend un milieu humide *d'une grande superficie*;
- Ce milieu humide est protégé par une bande de protection;
- Il y a lieu de s'assurer du respect de cet espace naturel;
- D'éventuelles constructions complémentaires attachées sont projetées;
- Il faut tenir compte de l'éventuel voisinage et de la proximité des constructions à l'étude par rapport à la limite de lot.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00004 en autorisant l'implantation d'une construction à 8,7 mètres de la ligne avant et de refuser quant au reste. Le tout se rapportant à la résidence projeté sur le lot 1 920 007, le tout tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Monsieur François Legault, arpenteur-géomètre, le 16 décembre 2014, sous le numéro 9498 de ses minutes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Propriétaire du lot 1 921 007, Chemin des Mouettes  
Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5139-02-15**  
Demande de dérogation mineure – Projet de bâtiment, lot 5 495 082 – 773, Sainte-Anne-des-Lacs

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un projet de bâtiment sur le lot 5 495 082 (773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs);

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation projetée d'une antenne à des fins de télécommunication et des bâtiments complémentaires requis pour son fonctionnement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 19 janvier 2015, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Le travail d'implantation a été bien effectué;
- Le projet est bénéfique pour l'ensemble des résidents;
- Le refus de la dérogation occasionnerait un préjudice au requérant.

Attendu que le comité recommande qu'une haie dense et mature dissimule l'ensemble des constructions projetées;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00007 en autorisant :

- Implantation d'un bâtiment complémentaire à 11 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres;
- Implantation d'un bâtiment complémentaire à 2,4 mètres d'une clôture exigée au lieu de 3 mètres;
- Implantation du bâti d'antenne à 8,9 mètres de la ligne avant au lieu de 10,7 mètres;
- Implantation du bâti d'antenne à 2 mètres d'une clôture au lieu de 3 mètres;

le tout se rapportant au terrain rassemblant l'ensemble public sis au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs. Le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001 et illustré au projet de site préparé par Monsieur Martin Gascon, arpenteur-géomètre, le 14 janvier 2015, sous le numéro 10946 de ses minutes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme

**No 5140-02-15**  
Formation –

Attendu que l'Association québécoise d'urbanisme offre une formation portant sur le comité consultatif d'urbanisme et le PIIA, les dérogations

Association  
québécoise  
d'urbanisme

mineures et l'affichage;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur Richard Normand, membre du comité consultatif d'urbanisme à participer à la formation portant sur le comité consultatif d'urbanisme et les PIIA, les dérogations mineures et l'affichage, tenue le 7 février 2015 à l'hôtel de ville de Saint-Sauveur, au coût de 95 \$, taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la municipalité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme  
Monsieur Richard Normand

**No 5141-02-15**  
Demande de  
certificat  
d'autorisation -  
Installation de  
deux bornes  
sèches

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de Sécurité incendie de procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) quant à l'installation de deux bornes sèches, une au lac Hébert et une au lac Marois, près de l'Île Benoit.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Directeur du Service de Sécurité incendie

**No 5142-02-15**  
Demande d'aide  
financière –  
Formation de  
pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays d'en-Haut, conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays d'en-haut.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: ministère de la Sécurité publique  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Directeur du Service de Sécurité incendie

**No 5143-02-15**  
Acquisition de quatre tenues de protection pour pompiers

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité Incendie d'acquérir quatre tenues de protection pour pompiers;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De faire l'acquisition de quatre tenues de protection pour pompiers au coût n'excédant pas 7 376 \$, taxes en sus.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Directeur du Service de Sécurité incendie  
Technicienne à la comptabilité

**No 5144-02-15**  
Signalisation routière – Installation d'un panneau d'arrêt obligatoire – Chemin des Amarantes

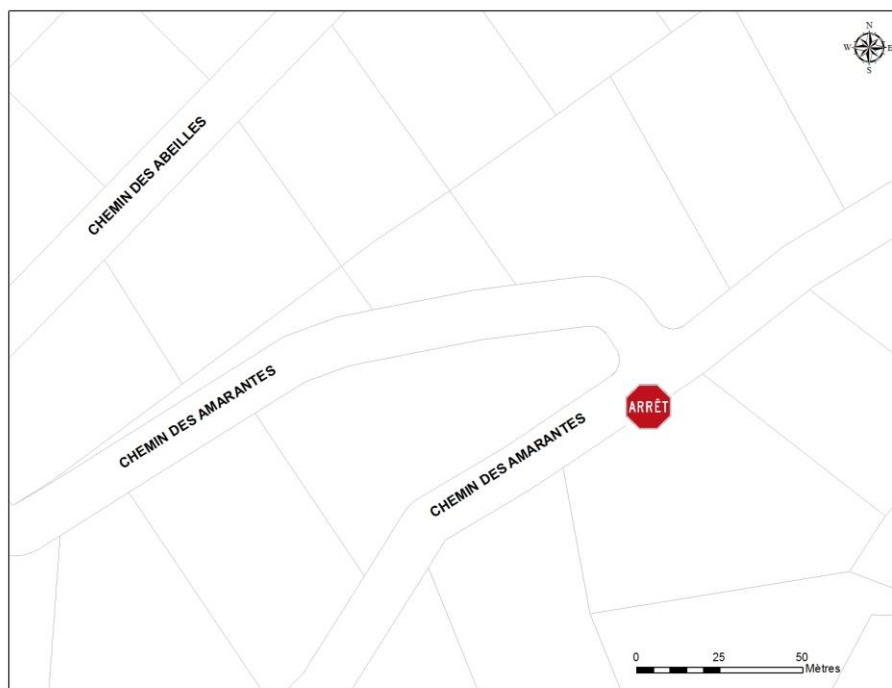
Attendu la requête du directeur du Service des Travaux publics de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le Chemin des Amarantes;

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité publique d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur ledit chemin;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des Travaux publics à installer un panneau d'arrêt obligatoire sur le Chemin des Amarantes.



#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c.: Directeur du Service de Sécurité Incendie  
Directeur du Service des Travaux publics

#### **No 5145-02-15** Démission d'un pompier

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie d'accepter la démission de Monsieur Frantz Fouquet à titre de pompier à temps partiel.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de Monsieur Frantz Fouquet à titre de pompier à temps partiel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité incendie  
Technicienne à la comptabilité

#### **No 5146-02-15** Prolongement de contrat de travail – Service de Sécurité incendie et Sécurité publique

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat de travail de l'entreprise Manaction inc. quant à la gestion de l'organisation de la Sécurité incendie et la Sécurité publique à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, jusqu'au 31 mai 2015.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Manaction inc.

Dépôt du rapport annuel d'échantillonnage – Résultats bactériologiques pour l'année 2014

Le rapport annuel d'échantillonnage relativement aux résultats bactériologiques pour l'année 2014 est déposé au Conseil.

Dépôt du rapport de suivi de la conformité des bandes de protection riveraines des plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2014

Le rapport de suivi de la conformité des bandes de protection riveraines des plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2014 est déposé au Conseil.

Dépôt de cartes de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

La mise à jour des cartes portant sur les installations septiques et les terrains municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ainsi que les quatre nouvelles cartes suivantes sont déposées au Conseil :

- Hydrologie (cours d'eau intermittent et régulier);
- Pression urbanistique et développement futur de Sainte-Anne-des-Lacs;
- Station d'échantillonnage sur quatre plans d'eau;
- Milieux humides et la matrice.

**No 5147-02-15**  
Constat d'infraction - Rive non conforme au 50, Chemin Fournel

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 50, Chemin Fournel pour la non-conformité de la rive.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Environnement.  
Technicienne à la comptabilité

**No 5148-02-15**  
Conférence *Villes et biodiversité : antagonisme ou synergie?*

Attendu qu'une conférence intitulée *Villes et biodiversité : antagonisme ou synergie?* organisée par le Centre de la science de la biodiversité du Québec, portant sur la prolifération des surfaces imperméables, la fragmentation et destruction des habitats et l'homogénéisation biotique, aura lieu le 19 mars 2015;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:



D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à participer à la conférence intitulée *Villes et biodiversité : antagonisme ou synergie?*, tenue le 19 mars 2015 à l'Université McGill à Montréal au coût de 25 \$, taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette conférence seront payés par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Environnement.  
Technicienne à la comptabilité

Varia

Correspondance La correspondance des mois de janvier et février 2015 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au Conseil municipal.  
Début : 21 h 00  
Fin : 21 h 45

**No 5149-02-15** Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par  
Levée de la Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité de  
séance clore à 21 h 45 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier